DEC212807DR16

Décision portant délégation de signature à Monsieur Adrien DELMAS, directeur de l'unité USR3136 intitulée « Centre Jacques Berque pour les Etudes en Sciences Humaines et Sociales » (CESHS), par la déléguée régionale en sa qualité d'ordonnateur secondaire

LA DÉLÉGUÉE RÉGIONALE,

Vu le code de la commande publique et ses textes d'application ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision N°070034SCHS du 6 août 2007 portant création de l'unité USR3136 intitulée « Centre Jacques Berque pour les Etudes en Sciences Humaines et Sociales » ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 portant délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC153367DAJ du 19 janvier 2015 relative aux conditions de délégations de signature consenties par les délégués régionaux en leur qualité d'ordonnateurs secondaires aux directeurs d'unités de leur circonscription ;

Vu la décision DEC161236DGDS du 16 décembre 2016 portant prolongation pour une durée de un an à compter du 1er janvier 2017 de l'unité USR3136 intitulée « Centre Jacques Berque pour les Etudes en Sciences Humaines et Sociales » (CESHS) dont la directrice est Mme Sabrina MERVIN ;

Vu la décision DEC181210INSHS du 23 avril 2018 portant renouvellement de l'unité de service et de recherche USR3136 intitulée « Centre Jacques Berque pour les Etudes en Sciences Humaines et Sociales (CESHS) et nomination de Madame Karima DIRECHE aux fonctions de directrice par intérim jusqu'au 15 août 2018 ;

Vu la décision DEC182275INSHS du 30 août 2018 portant nomination de M. Adrien DELMAS aux fonctions de directeur par intérim de l'unité USR3136 intitulée « Centre Jacques Berque pour les Etudes en Sciences Humaines et Sociales (CESHS) pour la période du 1er septembre 2018 au 31 janvier 2019 en remplacement de Mme Karima DIRECHE directrice par intérim appelé à d'autres fonctions ;

Vu la décision DEC182275INSHS du 18 février 2019 portant nomination de M. Adrien DELMAS aux fonctions de directeur de l'unité USR3136 intitulée « Centre Jacques Berque pour les Etudes en Sciences Humaines et Sociales » (CESHS), à compter du 1er février 2019 ;

Vu la décision DEC190902DAJ du 16 janvier 2020, portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC211514DAJ du 1er avril 2021 portant fin de fonctions et nomination de Mme Isabelle LONGIN aux fonctions de déléguée régionale de la circonscription Paris Michel-Ange, en remplacement de Mme Hélène MAURY, appelée à d'autres fonctions, à compter du 1er septembre 2021 ;
DECIDE :

Article 1er

Délégation est donnée à **M. Adrien DELMAS**, directeur de l'unité USR3136 intitulée « Centre Jacques Berque pour les Etudes en Sciences Humaines et Sociales » (CESHS), à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés publics et commandes, conclus conformément aux règles de la commande publique, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur au seuil européen applicable aux marchés de fournitures et services passés par des autorités publiques centrales, mentionné à l'article L. 2124-1 du code de la commande publique [1] et dans la limite des crédits de l'unité ;

2. les actes d'exécution des marchés publics conclus pour les besoins de l'unité ;

3. les ordres de mission, dans le respect des règles applicables au CNRS concernant les pays à risque, ainsi que les bons de transport afférents.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la déléguée régionale (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le **1er septembre 2021**

La Déléguée régionale de Paris Michel-Ange

Isabelle LONGIN

[1] soit jusqu'à 139 000 € HT, seuil en vigueur au 01/01/2020.